

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 13

**chargée de l'examen du** Préavis N° 2023/10 – Musiques actuelles – Les Jumeaux –  
Demande de crédit d'investissement – Demande de subvention d'investissement

---

<b>Présidence :</b>	M <sup>me</sup> Gaelle MIELI (Socialiste)
<b>Membres présents :</b>	Andrea MÜNGER (Socialiste) ; Roland PHILIPPOZ (Socialiste) ; Samson YEMANE (Socialiste) ; Romane BENVENUTI (rempl. Oleg GAFNER, Les Verts) ; Ariane MORIN (Les Verts) ; Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Eliane AUBERT (Libéral-Radical) ; Coralie DUMOULIN (Libéral-Radical) ; Isabelle BONILLO (Ensemble à Gauche) ; Clara SCHAFFER (Vert'libéraux) ; Elouan INDERMÜHLE (UDC)
<b>Membres excusés :</b>	Antoine PIGUET (Libéral-Radical) ;
<b><u>Municipal concerné :</u></b>	M. Grégoire JUNOD, syndic, directeur Culture et développement urbain
<b><u>Accompagné par :</u></b>	M. Michael KINZER, chef de service, Culture
Notes de séances	Frédéric TETAZ

---

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 29.03.2023

Début et fin de la séance : 19h00 – 20h35

---

### Discussion générale

**Monsieur le Syndic** explique que le projet, lancé en 2019 à l'initiative du chef de service, est important pour le développement des musiques actuelles. Il s'appuie sur une étude lancée en 2018, qui compare des villes de taille comparable en Europe et identifie les forces et faiblesses de la scène lausannoise afin de mettre en place une politique ambitieuse pour les musiques actuelles. Le projet permet de répondre à l'essentiel des manques : à savoir des salles à disposition d'artistes et de musiciens et des bureaux pour l'industrie musicale. On crée ainsi des conditions qui offrent au domaine des musiques actuelles des collaborations, de la dynamique et aussi une stimulation de la scène. Le projet est un peu particulier du point de vue du montage financier puisque qu'il est mené dans le cadre d'un partenariat public-privé, avec le propriétaire Mobimo au Flon. Ce dernier met à disposition ses locaux, moyennant un bail avec la Ville, et investit un montant dans le bâtiment des Jumeaux. La ville investit aussi en partie. Enfin, les locataires finaux avec lesquels la Ville va avoir des baux de sous-location bénéficieront d'une subvention à l'investissement pour les travaux qu'ils effectueront dans le club de musique.

Ce projet est comme souvent le fruit d'une opportunité.

**Monsieur le chef du service de la Culture** revient sur quelques éléments clés du préavis :

# Conseil communal de Lausanne

---

- un club de jazz qu'il faut comprendre au sens large du terme. Ce sera un club de 300 personnes debout ou assises dans l'hypercentre, au Flon, avec un modèle financier qui est essentiellement lié à une mise à disposition des lieux, donc une pression sur les recettes importantes dans ce sens-là. Le club sera piloté par une association qui a été constituée pour cela, mais qui est composée de forces vives du jazz de la région. Ce n'est pas un projet qui est parachuté par le Service de la Culture ou par la Ville. Le projet émane du terrain, plusieurs personnes étaient déjà en discussion avec Mobimo pour ce lieu-là, tout comme la Ville, notamment à propos des locaux de répétition. Il a été estimé qu'il était plus efficace d'imaginer un projet global en termes de synergie, mais aussi en termes de négociation avec Mobimo. Des conditions intéressantes ont pu être négociées: 1500 m<sup>2</sup> seront loués à un tarif moyen de 130 francs le mètre carré. Les locaux seront livrés en grande partie aménagés. Il y a aussi des travaux préparatoires qui seront effectués au niveau de la salle de concert.
- 28 locaux de répétition, dont 15 sont déjà occupés car ils l'étaient sous l'égide de Mobimo. Ils seront sous-loués par la Ville dès 1er mars. La seconde moitié de ces locaux sera mise au concours. Ça sera aussi le cas pour les 15 premiers, au-delà de la période initiale de 5 ans conventionnée avec Mobimo. Ces locaux seront complémentaires à ceux mis à disposition par la direction Enfance, Jeunesse et Quartiers. Ces derniers sont davantage dévolus aux très jeunes, aux musiciens amateurs ou de quartiers, dans une optique de proximité. Les 28 locaux de répétition prévus par le préavis sont prévus d'avantage pour la scène professionnelle et semi-professionnelle. Ils sont mieux équipés, mieux isolés et un peu plus chers.
- bureaux pour l'industrie musicale: il a évolué depuis l'intention initiale. Le projet actuel est de combiner structures établies et structures émergentes. Il sera possible de soutenir des structures qui existent déjà aujourd'hui, qui sont privées dans leur réalité, mais qui ont un but non lucratif et sont souvent marquées par une forte part de bénévolat. Il y aura un soutien envers cette scène-là, ce qui était un des manques identifiés l'étude susmentionnée. Il s'agit d'un des aspects qui ne figurent dans presque aucune politique de soutien alors que ces personnes font vivre le dynamisme et l'évolution de la scène artistique locale. Il y aura des bureaux qui combineront soutien des structures établies, par le biais d'un loyer préférentiel, et mise à disposition de surfaces pour les structures émergentes. Cela permettra aussi une synergie, une transmission du savoir-faire et un maintien cette industrie vivante et prometteuse pour l'avenir.

**Une membre de la commission** déclare ses intérêts : elle est membre de l'ASSMU, l'association de soutien aux musiciens qui vise à développer le salariat pour les musiciens. Elle est aussi membre de l'AMR (association pour la musique improvisée). La base consultée est essentiellement des programmeurs. Elle trouverait utile de mettre en avant l'aspect des musiques actuelles. Elle relève que les locaux de répétition à 250 francs par mois seraient des tarifs positifs. Elle regrette la mise à disposition de seulement 2 locaux sur 28 pour la location à courte durée, alors qu'il y aurait un réel besoin. L'intérêt serait d'avoir plus de locaux ce qui éviterait de devoir distinguer entre les professionnels, semi-professionnels et amateurs, distinction qui est souvent compliquée. A Genève, l'AMR a des locaux à courte durée. La membre de la commission estime également important que le contrat de prêt au club stipule que l'association vise la parité homme-femme dans sa programmation, et qu'elle soit tenue de payer des cachets minimaux à tous les artistes y

# Conseil communal de Lausanne

---

compris les étudiants, calculé sur le modèle des tarifs de l'USDA, avec déduction des cotisations AVS. Elle dépose donc 2 vœux.

- La Commission souhaite que 4 des 28 locaux de répétition au moins soient accessibles pour des locations de courte durée
- La Commission souhaite que la Municipalité encourage l'Association des Jumeaux, dans le contrat de prêt:
  - o à veiller à la parité H/F dans sa programmation
  - o à verser à tous les artistes se produisant dans le club un cachet correspondant au minimum des tarifs de l'USDAM avec déduction des cotisations AVS

**Une membre de la commission** déclare ses intérêts : elle est membre du Conseil de fondation de Chorus. Elle était inquiète d'une concurrence possible avec ce club mais constate que ce ne sera pas le cas. Elle souhaite des précisions sur ce qui est entendu par économie musicale.

**Une membre de la commission** demande comment il a été décidé de mettre 2 studios à disposition plutôt que 4 ou 6. Elle demande aussi quelle sera l'accessibilité du lieu en termes de prix. Le club Chorus pratique des tarifs élevés pour certaines catégories personnes. Elle demande s'il est envisagé de développer des tarifs adaptés pour tous les publics.

**Une membre de la commission** demande quelle est la viabilité financière du lieu. Est-ce réaliste d'avoir un lieu non subventionné? Si, les styles musicaux entre les différents lieux ne vont pas se chevaucher, le public est limité. Comment l'équilibre financier sera atteint ?

**La présidente** demande comment seront gérées les locations de studios à savoir, si les locations de studios à long terme pourraient être transformées à court terme?

**Une membre de la commission** dit qu'il manque un réel état des lieux de l'offre publique et privée des salles de concert à Lausanne. Le préavis dit que cette salle complètera l'offre sans l'argumenter. Le nombre de 300 places pour être surdimensionné pour du jazz à Lausanne. Elle craint que pour atteindre les objectifs, le lieu soit ouvert à d'autres musiques, ce qui constituera une concurrence. Elle estime les vœux justifiés. Pour ce qui concerne les bureaux, elle souhaite savoir si des acteurs sont déjà identifiés pour les locations.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que les acteurs de l'économie musicale sont des structures qui travaillent à 360°: autant dans le management, l'édition, l'agence, la diffusion des tournées, sous forme de labels. Toutes ces différentes fonctions d'accompagnement des artistes qui permettent de diffuser leur travail et de rencontrer le public. Les trois structures principales de Lausanne qui ont été contactées travaillent avec des artistes locaux. Les structures émergentes feront l'objet d'un appel à candidature.

Sur la question de la viabilité du club, la Ville le subventionnera par la mise à disposition des locaux. L'association, lorsqu'elle négociait avec Mobimo directement, était prête à prendre ces locaux à un prix de location. La situation est beaucoup plus favorable, puisqu'elle n'aura que les charges usuelles à payer.

Il rappelle qu'il y a une part d'inconnue et que le succès n'est pas garanti. L'association a un budget d'exploitation prévisionnel. Le jazz et les musiques actuelles ne sont pas des musiques de niche. Des artistes peuvent remplir des salles beaucoup plus grandes que 300 personnes. La communication sur les styles qui seront proposés dans la salle reste à définir.

# Conseil communal de Lausanne

---

Il relève qu'il n'y a aucune salle qui vise tout le temps à faire 100% de remplissage. Certaines ambitions culturelles justifient que certains artistes, suisses ou étrangers, qui attireront un public plus modeste soient programmés sans que ce soit un bide financier.

Par rapport à cette question de complémentarité, l'étude avait pointé ce qui existe et le fait qu'il manque un certain nombre de salles. Ce n'était pas l'objet du préavis de donner un panorama de l'équilibre de l'offre culturelle en matière de salles de musique actuelles. Néanmoins, une fois que les travaux du Romandie et de l'association du salopard seront terminés, on aura une offre qui sera réellement complémentaire: avec Les Docks, une salle de 1000 personnes, ainsi que deux salles très axées musiques rock ou indépendantes, le Romandie de 300 places et la salle de l'association du Salopard de 150 places, mais aussi la salle des Jumeaux de 300 place et le Chorus pour une version plus acoustique et une capacité plus restreinte. Des salles privées contribuent au dynamisme musical comme le Bleu Léopard notamment, mais aussi les salles de clubbing qui font ponctuellement des concerts. Sans oublier les festivals qui viennent compléter l'offre. Une des forces de Lausanne est de proposer des festivals qui viennent s'inscrire dans ces différentes salles.

La question de la parité est un point intégré dans toutes les conventions avec les entités subventionnées. Quant aux rémunérations, il faut pas mettre une pression par des tarifs minimums par rapport à des salles qui sont en partie mieux subventionnées. On doit se battre collectivement pour ça, c'est clairement un des enjeux dans les musiques actuelles.

A propos du nombre de locaux à la location de courte durée, le nombre de deux est issu d'une étude de marché. Celles des Jumeaux devraient apporter une force de persuasion puisqu'elles s'inscriront dans un projet global. Ces salles sont plus difficiles à gérer parce qu'il faut les assumer administrativement et logistiquement, en partie aussi en mettant à disposition du matériel. Raison pour laquelle deux salles ont été proposées avec la possibilité de les louer de façon permanente si la location à courte durée n'a pas de succès. Le contraire est beaucoup plus compliqué. Une fois que ces locaux sont loués sur une longue durée, il sera plus compliqué de revenir dans l'autre sens. Le nombre exact de locaux va encore faire l'objet de réflexions, en tenant compte des interventions de cette commission. L'association devraient prendre certains de ces locaux mais leur nombre n'est pas encore connu. Elle devrait également gérer les locations à court-terme puisqu'elle est sur place. Les vacances en ce qui concerne les locaux de l'association seront à leur charge tandis que les vacances des autres locaux seront à charge de la commune.

Trois structures ont été identifiées par la ville en ce qui concerne les bureaux.

Aucun club n'a pas un intérêt à mettre des prix d'entrée trop hauts. Dans une ville comme Lausanne, il n'est pas envisageable de prévoir une politique tarifaire de prestige, même si un ou deux concerts de vedettes par an impliqueront sans doute un prix d'entrée plus élevé.

## Discussion particulière

### 1. Résumé

La question de la date de l'étude est évoquée puisqu'elle date de 2019, soit avant le COVID. D'après le **chef du service de la Culture**, le manque est toujours d'actualité. Son service a aussi travaillé sur la réforme de la politique de soutien direct aux artistes, qui était prête à être implémentée dans le premier semestre 2020, qui avait fait l'objet d'une consultation avec l'ensemble de la scène musicale. Cette politique a été mise en suspens. Elle est réactivée maintenant. On a été rassurés par le fait que le symposium des musiques

# Conseil communal de Lausanne

---

actuelles, par exemple, qui a eu lieu la semaine dernière, sur la base de l'étude qui a été conduite par la FCMA, la Fondation pour la Chanson et les Musiques Actuelles, et Telgi, l'association faîtière des clubs et des festivals, tout comme les participants au festival à Zurich, qui regroupe une fois par année l'ensemble de la scène musicale suisse, sont tous les mêmes : le besoin des structures que la Ville souhaite mettre en place. Donc malheureusement une partie du constat est qu'en 10 ans la situation n'a pas évolué, l'avantage est que le travail que l'on s'apprête à faire a toujours sa pertinence.

**Une membre de la commission** demande des précisions sur le message Culture de la confédération. Elle est aussi frappée par le fait qu'il n'y ait aucune ville suisse dans le rapport.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que le service connaît ce qui se fait en Suisse, c'est pourquoi le rapport compare des villes à l'étranger.

**Le syndic** dit qu'il n'est pas acquis que le message culture fédéral soit porteur de nouveaux projets et de développement financier.

2. Objet du rapport-préavis - la parole n'est pas demandée.

3. Préambule et historique

**Une membre de la commission** demande s'il y a d'autres mesures développées sur la base de cette étude.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que des éléments forts identifiés par l'étude, à savoir la question du soutien facilité à aux structures émergentes et à l'industrie musicale, font partie de la réforme de la politique de soutien direct aux artistes, des conventions pluriannuelles qui permettent aussi à certains artistes de travailler de façon un peu plus sereine. Il y a le volet infrastructurel qui est immensément important et qui est incarné par ce projet à trois échelons. Il y a aussi le double projet de l'ancien Romandie ainsi que le renforcement du soutien aux festivals, qui sont des structures fragiles, avec une grande part de bénévolat. La Municipalité et le Conseil ont validé une augmentation sur cinq ans d'un million de francs en faveur de la scène indépendante, donc directe aux artistes et aux festivals. D'autres éléments sont transversaux : les rencontres professionnelles 4 fois par année, qui font partie de la volonté de ne pas déployer une politique dans les bureaux, mais de le faire au contact de la scène et en l'écoutant.

**Une membre de la commission** demande si les associations ont été consultées dans le cadre de ce projet.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que l'industrie musicale fonctionne avec des structures privées. Ces structures ont été consultées. Elles ont souvent demandé à être soutenues et notamment à pouvoir disposer de locaux. Donner une subvention à une structure privée n'est pas facile politiquement, par contre la mise à disposition de locaux peut se défendre.

**Une membre de la commission** demande si les partenaires évoqués à la fin du point 3 n'ont pas aussi des locaux à mettre à disposition.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit qu'il y a un grand manque de locaux. Les écoles de musique ont des locaux mis à disposition de leurs élèves. Ces locaux ne répondent pas aux attentes de groupes professionnels. Les groupes semi-pro se partagent

# Conseil communal de Lausanne

---

souvent des locaux de manière alternée. Les écoles sont aussi intéressées par la plateforme qui sera offerte par le club.

**Une membre de la commission** demande des précisions sur les locaux disponibles en dehors de la structure dont il est question dans le préavis.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que ce sont des locaux privés.

**Une membre de la commission** dit que les élèves cassent le marché en jouant gratuitement. Ce n'est pas à la Ville de suppléer le manque de locaux des écoles. Elle demande comment clarifier les choses et comment éviter le phénomène de dumping.

**Monsieur le chef du service de la Culture** voit d'un bon œil que les élèves de l'HEMU utilisent les locaux de l'EJMA et inversement. Cela témoigne d'une bonne synergie. Les locaux gérés à l'heure ne doivent pas être des locaux pour les écoles de musique. Un certain nombre de locaux sont prévus pour absorber les besoins des artistes qui doivent répéter un live. Si cela ne fonctionne pas, ils seront loués à l'heure.

Pour les cachets, il y aura toujours une tension entre les jeunes qui veulent jouer et veulent une plateforme et des artistes établis. Il faudra que la Ville fasse attention à ce qu'il n'y ait pas de dumping. L'esprit de la jam fait néanmoins partie du jazz.

**Une membre de la commission** témoigne des bonnes relations entre les écoles et les clubs. A Chorus, les étudiants viennent se produire le jeudi gratuitement et l'entrée est gratuite. Ce sont des soirées qui ont du succès.

**Une membre de la commission** ne soutient pas les projets qui donnent de l'argent pour de la location. Elle défend l'emploi des artistes. Elle expose les situations financières difficiles des artistes et son incompréhension face au fait que la ville n'a pas d'argent pour certaines créations mais en a pour une location immobilière.

## 4.1 Un club de jazz

**Une membre de la commission** demande s'il est possible d'ouvrir les lieux à d'autres musiques pour optimiser l'utilisation. Elle se demande pourquoi le Montreux Jazz n'est pas cité parmi les institutions culturelles partenaires.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que le service est sur une vision ouverte pour ce qui est du jazz. Le but est une complémentarité. Les lieux et festivals évoqués sont liés aux membres de l'association. Le directeur du Montreux jazz est membre du conseil de fondation de l'EJMA, cela montre son intérêt pour la scène culturelle locale.

**Une membre de la commission** dit que pour le Romandie, le rendement était compliqué malgré le soutien du lieu avec des conditions favorables pour le loyer. Elle estime qu'il faudra subventionner la nouvelle structure. Il faut en être conscient.

**Monsieur le Syndic** dit que les porteurs de projet étaient prêts à payer un loyer sans subvention. Il faudra voir ce qu'il en sera dans quelques années.

**Une membre de la commission** demande confirmation que le programmateur sera engagé au 1<sup>er</sup> avril et quelle sera la structure.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que c'est pour la programmation et les travaux. Une seconde personne assumera la responsabilité du bar. Deux à trois autres personnes devraient s'ajouter à des taux partiels. Il ne peut pas dire quels seront les taux d'activités des différentes personnes.

# Conseil communal de Lausanne

---

**La présidente** dit qu'il est prévu d'avoir une convention de prêt à usage pour 5 ans. Si le club fait du profit, que se passe-t-il

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que l'association est à but non lucratif, s'il y a de bons résultats, ils seront réinjectés dans la programmation.

**Monsieur le syndic** dit que le loyer sera inscrit aux subventions de la Ville qui sont soumises à une directive. Si les résultats sont bons, les bénéfices seront versés dans les réserves. Quand le plafond des réserves autorisé sera atteint, la Ville pourra soit autoriser des réserves supplémentaires ou décider que l'argent soit restitué à la Ville.

## 4.2 Des locaux de répétition

**Une membre de la commission** estime qu'il y a une forme de discrédence entre amateurs et professionnels en décrétant que les premiers n'ont pas besoin de recourir à du matériel de qualité. Elle demande aussi une clarification sur la gestion de locaux par la direction Enfance, Jeunesse et Quartiers. Enfin, elle évoque le type d'organisation de l'AMR, qui pourrait servir d'exemple.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que le service cherche de nouveaux locaux tous les jours. Le but de ce préavis est de pouvoir clarifier une certaine distinction entre des locaux qui sont gérés par le Service de la Culture avec une certaine vision de politique culturelle et d'autres locaux qui sont gérés par EJQ avec une vision de politique axée sur la jeunesse et les quartiers.

**Une membre de la commission** demande quels sont les utilisateurs mentionnés dans le préavis qui conservent leur bail ?

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que ce sont les musiciens professionnels qui disposaient déjà de locaux aux Jumeaux avant les travaux.

**La présidente** demande des précisions sur l'affectation des locaux et le type de location. Que se passe-t-il si le bail est résilié ?

**Monsieur le chef du service de la Culture** répond que pour les utilisations de longue durée, ce sont des contrats de sous-location qui sont gérés par le Service des gérances avec un preneur de bail. Si le bail est résilié, le statut du local peut être changé. Un taux de vacances de 10% a été estimé pour les prévisions budgétaires.

## 4.3 Des surfaces de bureaux à destination de l'industrie musicale

**Une membre de la commission** demande si des espaces de coworking sont prévus

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que de facto les espaces seront du coworking pour de jeunes structures de l'industrie musicale. Il s'agit souvent de structures avec une personne. La différence est que les coworkers seront définis et en nombre définis. Il faudra fixer des règles. Le but est d'avoir une intention de politique culturelle raisonnablement simple à gérer afin de servir une scène de façon durable. Quand on soutient des artistes avec des conventions, on essaye de créer un soutien durable sur plusieurs années pour leur permettre de développer un projet.

**Une membre de la commission** a compris que pour l'instant 3 acteurs de l'industrie musicale sont identifiés, mais pour les structures émergentes, quel est l'état des lieux ?

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit qu'il est difficile de répondre. Beaucoup de jeunes artistes sont managés par un proche, qui travaille parfois dans sa chambre à

# Conseil communal de Lausanne

---

coucher. Il y a beaucoup de structures d'artistes émergents qui ne sont pas connues. Peut-être que cette affectation ne fonctionnera pas, dans ce cas elles seront dévolues à d'autres fins. Il y aura un appel à candidatures pour trouver les structures émergentes.

## **5. Structure et portage du projet – Signature de deux contrats de bail à loyer entre la Ville de Lausanne et la société Mobimo Management S.A.**

**Une membre de la commission** demande si les locaux administratifs seront au Flon.

**Monsieur le chef du service de la Culture** dit que l'intention initiale aux Jumeaux était uniquement destinée aux structures émergentes. Regrouper ces dernières avec des structures existantes implique des bureaux plus grands. Les discussions avec Mobimo n'ont pas permis d'étendre la surface au sein des Jumeaux dans le cadre négocié, sans un surcoût important. Dès lors il est préférable de chercher d'autres lieux.

### **6.1 Travaux complémentaires spécifiques aux locaux de répétition et aux bureaux**

**Une membre de la commission** demande si le délai de remise des clés au 1<sup>er</sup> juillet pourra être tenu. Il lui est répondu par l'affirmative, selon les informations actuelles de Mobimo.

### **6.2 Travaux complémentaires spécifiques au club de jazz**

**Une membre de la commission** demande si les 50'000 francs du crédit d'investissement n'étaient pas dans le plan d'investissement du budget de 2023, et donc s'ils doivent être ajoutés.

**Monsieur le Syndic** répond que 300'000 francs sont inscrits au plan des investissements. Sur ces 300'000 francs, 50'000 francs seront investis directement par la Ville en sa qualité de locataire qui met à disposition les locaux. Une subvention de 310'000 francs dont 60'000 sont pris en charge par le propriétaire sera versée à l'association qui gèrera les travaux du club, donc un montant net à charge de la Ville de 250'000 francs. Ces 250'000 + 50'000 francs font les 300'000 francs.

**Une membre de la commission** dit ne pas comprendre pourquoi revoter les conclusions si les dépenses figurent déjà dans le plan des investissements adoptés par le Conseil en décembre 2022.

**Monsieur le Syndic** répond que le Conseil ne vote pas le plan des investissements. Le Conseil prend acte du plan des investissements. C'est une indication de ce que la Ville a investi, est en train d'investir ou prévoit d'investir. Le Conseil en discute, mais il n'y a pas de vote. Les votes sur les investissements se font au moment des préavis.

## **7. Impact sur le développement durable**

**Une membre de la commission** demande quelle sera la politique de la Ville sur la durabilité des tournées.

**Monsieur le chef du service de la Culture** répond que c'est un autre sujet politique important et transversal, mais que le club de jazz ne sauvera ni le climat ni le modèle de fonctionnement des artistes. Il faut accepter que les artistes tournent, car cela reste important aujourd'hui dans la vie culturelle. Les musiciens de jazz voyagent beaucoup plus léger que les productions dans d'autres domaines. Ils voyagent aussi souvent en train. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de temps en temps un tour en bus ou un voyage en voiture. Néanmoins, cela reste une préoccupation importante pour le domaine de la culture, qui sera également thématiqué dans le Message culture de la Confédération.



# Conseil communal de Lausanne

---

**8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap – la parole n'est pas demandée**

## 9. Aspects financiers

Une membre de la commission demande des précisions sur l'explosion des cachets.

Monsieur le chef du service de la Culture se fie à la connaissance approfondie des personnes qui vont piloter le club. Dont le président est le programmateur du Cully Jazz ; et le futur programmateur des Jumeaux est programmeur de métier. Il y a une hausse de cachets, mais plus fortement dans d'autres styles musicaux et pour le marché international des festivals. Il y aura une carte à jouer pour le club, notamment avec la possibilité de s'inscrire avec flexibilité dans les plannings de tournée des artistes internationaux.

---

La présidente soumet les deux vœux au vote

Une membre de la commission remarque que par rapport à la question "égalité hommes/femmes", il lui semble que le chef de service a indiqué que les conventions de la Ville prévoient déjà cet aspect. Elle se demande s'il est nécessaire d'y revenir.

Monsieur le chef du Service de la Culture évoque que dans le jazz, cette obligation sera un plus grand défi qu'ailleurs.

La présidente relève l'importance d'encourager la programmation d'artistes féminines.

### Vœu de Mme Morin n° 1

La Commission souhaite que 4 des 28 locaux de répétition au moins soient accessibles pour des locations de courte durée

**Vote vœu 1 :**     8 oui    0 non    3 abstentions

### Vœu de Mme Morin n° 2

La Commission souhaite que la Municipalité encourage l'Association des Jumeaux, dans le contrat de prêt :

- à veiller à la parité H/F dans sa programmation
- à verser à tous les artistes se produisant dans le club un cachet correspondant au minimum des tarifs de l'USDAM avec déduction des cotisations AVS

**Vote vœu 2 :**     7 oui    1 non    3 abstentions

### Déterminations de la commission

La présidente propose de voter en bloc les 6 conclusions telles qu'elles figurent dans le préavis. Personne ne s'y oppose.

### **Vote des conclusions 1 à 6**

8 oui    1 non    2 abstentions

Lausanne, le 13.04.2023

La rapportrice :  
Gaelle MIELI

